



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14
Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr
Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2015 à 18h00

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, GUIMONT Yves, MASMEJEAN Marianne, VIDAL Max.

Absent : GALY Alain,

MASMEJEAN Marianne est nommée secrétaire de séance.
Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ **Prescription de la révision du plan d'occupation des sols(POS) en plan local d'urbanisme (P.L.U.)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune est dotée d'un plan d'occupation des sols approuvé le 16/04/1986 modifié le 05/11/1993 qui n'est plus adapté aux projets communaux, notamment en matière de développement, d'accueil de nouveaux habitants et de préservation et de mise en valeur de l'environnement naturel et bâti de la commune..

Il présente donc l'opportunité et l'intérêt de se doter d'un plan local d'urbanisme en application de la Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U.) du 13 décembre 2000.

Il rappelle que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit qu'en l'absence de transformation en PLU au 31 décembre 2015, le POS deviendra caduc et le territoire se verra appliquer le règlement national d'urbanisme. Si la procédure d'élaboration d'un PLU a été engagée avant le 31 décembre 2015, le POS continuera de s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLU qui doit intervenir au plus tard dans un délai de trois ans après la publication de la loi.

Monsieur le Maire expose que la révision du P.O.S. et sa transformation en PLU est rendue nécessaire pour répondre aux objectifs prioritaires suivants :

- développer de manière raisonnée les zones à ouvrir à l'urbanisation en tenant compte des objectifs du SCOT
- mettre en valeur le cœur du village, organiser les liaisons et connexions entre quartiers
- valoriser, remettre en état les éléments patrimoniaux, paysagers et environnementaux qui fondent l'identité de la commune;
- préserver et développer l'activité agricole et forestière
- permettre les activités touristiques et les projets d'énergie renouvelable.

Le conseil approuve à l'unanimité

➤ **Signature convention avec la DDT** Relative à la MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT pour assurer la CONDUITE D'ETUDE de la révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU). Sera signée en double exemplaires.

➤ **Fonds de concours : réalisation du franchissement du Saurat**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Commune du pays de Tarascon du 27 juillet dernier concernant la mise en place d'un fonds de concours visant à financer la projet de construction d'un ouvrage d'art et d'une digue sur le Saurat à Arignac destinés à créer l'accès de la zone dite de « Saou ».

Cette dernière doit accueillir la future station d'épuration (STEP) et déchetterie cantonales
La réalisation de financement de cette opération est estimée à :

- Coût total :	371 725.00€ HT
- Subventions :	
o DETR :	111 517.50€
o Dotation d'Action Parlementaire :	50 000.00€

Monsieur le Maire précise que le montant du fonds de concours appelé, n'excède pas la part d'autofinancement assumée par le bénéficiaire dudit fonds.

Considérant notamment l'article L.5214-16V du CGCT, Monsieur le maire propose que la commune de Gourbit, membre de la Communauté de Communes du pays de Tarascon, participe à hauteur de 408.00 euros dans le cadre d'un fonds de concours comme énoncé ci-dessus. Le Conseil Municipal unanime approuve la proposition de Monsieur le Maire.

➤ **donation PROTTI**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise le seize juillet 2015 acceptant la donation PROTTI à la commune du terrain privé, cadastré A457, supportant une servitude au profit de la commune desservant un logement social les frais d'acte étant à la charge de la commune.

Il propose au conseil que cette acquisition se fasse sous la forme d'un acte administratif ce qui supprimerait les frais d'acte notariés élevés pour une si petite parcelle. La présente délibération annulant la précédente. Vote unanime du Conseil Municipal.

➤ **Questions diverses**

- o *Présentation d'un projet d'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) et réalisation envisagée d'un plan d'eau sécurité incendie/inondation, régulation du pluvial*
- o *Remerciements de Madame SANGOUARD pour le prêt de la salle des Fêtes durant l'été pour ses cours de yoga*
- o *Débat d'orientation 2016 sur les budgets (appel aux ressources des budgets indivis montagne et forêt)*

Fin du Conseil Municipal vers 20h00.